

## RESULTATS HORS ILE DE FRANCE

Il s'avère que bon nombre de licenciés n'appliquent pas les directives énoncées par le Comité Directeur régional dont le texte figure ci-dessous.

Nous vous engageons à respecter celles-ci, rétroactivement et ensuite de façon régulière, afin de ne pas vous exposer aux conséquences énoncées que nous appliquerons dès les prochaines semaines. Cette disposition concerne l'ensemble des licenciés dont la catégorie est susceptible d'évoluer en cours de saison du fait des résultats acquis.

« Les résultats hors Ile de France des places obtenues dans les cinq premiers doivent être transmis par les coureurs eux-mêmes dans la semaine suivant le résultat.

Le non-respect de cette obligation entraînera la perte des prix correspondants et une pénalité de 15 euros par omission. (Décision du Comité Directeur du 17 septembre 2009) »

La communication est à effectuer au Comité régional,

Par courrier :

Comité d'Ile de France de la FFC  
Commission des homologations  
252 rue de Rosny  
93106 Montreuil cedex

Ou par courriel à l'adresse : [FFC-ile-de-france.secretariat@wanadoo.fr](mailto:FFC-ile-de-france.secretariat@wanadoo.fr)

Alain BRISEUX

Président de la Commission des homologations